

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 6

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FRANÇAISE

Recherche scientifique et Défense nationale

« La recherche scientifique, déclarait M. Ramadier, ministre de la Défense nationale à l'inauguration des cours de l'Institut de Hautes études de Défense nationale, le 28 novembre dernier, la recherche scientifique a un rôle à jouer, qui est d'apporter à chaque instant quelque nouveauté dans la guerre : non seulement des choses efficaces et durables, mais des choses extraordinaires, extravagantes, qui frappent l'imagination et qui obnubilent pour un temps l'adversaire... Les éléphants d'Annibal, voilà ce que nous devons demander à la Recherche scientifique ! »

Celle-ci est en effet, avec l'Economie de guerre, avec la Protection nationale, avec la défense psychologique, avec les Forces armées, l'un des domaines principaux d'une défense moderne. Son champ d'action ? L'article 6 du projet de loi sur l'organisation générale de la Défense nationale, que l'Assemblée et le Conseil de la République vont être amenés très prochainement à examiner, le définit ainsi : « La Recherche scientifique et technique, en matière de Défense nationale, comporte toutes les mesures propres à provoquer, orienter et coordonner cette recherche à des fins utiles à la défense de l'Union française. »

C'est dans ce dessein qu'avait été créé, sitôt après la fin des hostilités, un « Comité de coordination scientifique de la Défense nationale » confié au général Bloch-Dassault ; mais cet organisme fut vite condamné à l'inaction par manque de moyens.

Aussi, le 24 mai 1948, M. Schuman, alors président du Conseil des ministres, reprenait-il l'affaire et signait-il un décret instituant le « Comité d'action scientifique de Défense nationale » sous la présidence au général Bergeron. L'élément permanent en était un Secrétariat général comprenant une dizaine d'officiers particulièrement choisis, auxquels doivent venir s'adjoindre un nombre égal de fonctionnaires civils.

Les membres du comité ne sont pas encore désignés, mais il est dans l'intention du président de ne proposer à l'agrément du chef du gouvernement que des personnalités peu nombreuses mais hautement qualifiées dans les diverses disciplines scientifiques, et très actives.

Car le comité d'action est, comme son nom l'indique, un organe de travail actif, qui, sans attendre sa constitution définitive, a entrepris avec énergie et réalisme une tâche difficile.

En matière d'organisation, tout, ou à peu près, reste à faire. Certes la recherche elle-même, qu'elle soit « pure », c'est-à-dire désintéressée, ou « appliquée » à des fins utilitaires, qu'elle soit « scientifique » ou « technique » est toujours, comme dans le passé, très florissante en France. Mais le désordre y est grand. Les divers organismes, créés, chacun, pour répondre à des nécessités particulières, travaillent sans liaison ; leurs efforts sont dispersés ; leurs moyens financiers souvent mal répartis. Chaque département ministériel, chaque grand service, a l'ambition de posséder son propre instrument de travail entièrement indépendant, dans le but, avoué, de résoudre à lui seul, tous les problèmes qui peuvent l'intéresser.

Pour n'en citer que quelques-uns parmi les plus importants, en dehors de ceux qui dépendent des ministères militaires, voici l'« Institut de la recherche agronomique » qui appartient à l'Agriculture, l'« Office de la recherche coloniale » qui est à la « France d'outre-mer », le « Centre national d'études des Télécommunications », l'« Union française des organismes de documentation », le « Haut-Commissariat à l'énergie atomique », etc., etc. Quant au « Centre national de la recherche scientifique », créé en 1945, qui a pour mission de défendre et développer la culture et la science, il a une activité extrêmement vaste, mais il demeure un organe d'exécution et ne peut, ni ne doit, assurer la direction du travail d'ensemble.

Cette direction, le gouvernement a l'intention de la confier à une grande institution, qui reste à créer, le « Conseil supérieur de la Recherche scientifique et technique ». Un projet de loi a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale dès le mois de mars 1947, mais il n'a pas encore vu le jour.

En attendant le vote du Parlement qui donnera naissance à ce Conseil supérieur, c'est le Comité d'action scientifique de Défense nationale qui représente l'élément de base de toute cette organisation. Dès maintenant son secrétariat général s'occupe de centraliser les renseignements concernant l'activité de tous les organismes, tant civils que militaires, dont les travaux peuvent intéresser l'une quelconque des branches de la défense nationale ; il suit, en même temps

l'évolution des techniques utilisées dans les pays étrangers ; il est chargé d'élaborer une politique d'action scientifique de la défense nationale ; il contrôle l'exécution des programmes d'études poursuivis dans les différents ministères ; il est le conseil du gouvernement en matière d'attribution de crédits budgétaires ou de subventions ; il s'attache à maintenir un contact permanent avec tous les chercheurs publics ou privés, et, si possible, à orienter leurs préoccupations, il s'efforce de mettre en liaison directe ceux qui sont attachés à une tâche analogue ; il provoque des échanges de renseignements et la création de « commissions » destinées à suivre les questions les plus importantes.

Et cette œuvre immense doit s'étendre à la presque totalité des organismes de recherche français, car il en est peu dont les travaux ne puissent intéresser, de près ou de loin, directement ou indirectement la défense du pays. Quel est le secteur, qu'il s'agisse de science pure ou appliquée, qu'il s'agisse d'études générales ou de techniques particulières, dont on peut affirmer qu'il ne jouera aucun rôle dans la défense nationale, puisque celle-ci n'est que l'exaltation, pour le salut public, de toutes les activités et de toutes les forces vives de la nation ?

En voici deux exemples.

Si le Comité d'action scientifique suit évidemment de très près tout ce qui concerne les engins télé-commandés, auto-propulsés, les robots de toute sorte, les questions atomiques, depuis la bombe classique jusqu'aux poisons radio-actifs, s'il ne se désintéresse d'aucun procédé de guerre micro-biologique, s'il fait étudier, dans ce domaine diabolique des armes secrètes, tous les moyens d'attaque comme tous ceux de défense, il est deux problèmes nouveaux qui retiennent particulièrement son attention : celui de l'énergie solaire et celui de la pluie provoquée.

Grâce à des inventions récentes de source française, l'énergie développée par la chaleur des rayons solaires concentrée sur des miroirs est devenue industriellement utilisable dans certaines régions, comme l'Afrique du nord où l'on compte jusqu'à 2000 heures de soleil par an et où l'on peut obtenir 8 kilowatts-heures par mètre carré de surface et par jour. Parviendra-t-on ainsi à compenser dans ces pays chauds et secs l'absence de charbon et d'hydro-électricité qui réagit si péniblement sur toute leur économie, et y à susciter l'éclosion d'une industrie lourde, d'une grosse métallurgie ?

Provoquer des pluies abondantes dans des zones montagneuses, comme la Kabylie en Algérie ou la Kroumirie en Tunisie, où il y a beaucoup de nuages mais peu de précipitations, permettrait de

remplir les barrages, les puits et les nappes d'eau, et transformerait les possibilités agricoles de ces régions.

Or, faire de l'Afrique du nord un pays économiquement riche, doté d'une industrie sérieuse, ce serait donner à la frontière du Rhin des arrières solides et moins vulnérables que le territoire métropolitain ; ce serait créer une base stratégique de première valeur et affermir puissamment la défense nationale française.

GEORGES MAREY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Revue de défense nationale française (mai 1949).

Dans un article intitulé *Des armes à l'Allemagne ?* M. Robert d'Harcourt, de l'Académie française, lève le voile sur le problème jusqu'alors secret de la « remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest ». Les signes de réarmement deviennent trop apparents pour qu'il soit encore possible de les passer sous silence. La presse allemande d'obédience soviétique ne se fait pas faute de le signaler. Ce problème, qui dépasse largement le cadre de la seule Allemagne, suscite de violentes réactions dans la presse mondiale. « Une armée européenne serait essentiellement une armée franco-allemande » — « Défendre militairement l'Europe occidentale implique la restauration de l'armée allemande ». Autre tendance : « L'Europe ne se sentira en sûreté que dans la mesure où l'accès aux armes demeurera interdit aux Allemands » — « Repousser un allié possible est un risque, mais il y a un risque encore plus grand à armer un allié qui demain peut se changer en ennemi ». Tels sont les différents points de vue. Ils ont leurs adeptes, ils ont leurs adversaires ; aucune puissance occidentale n'a pris officiellement position. — *Les guerres de coalition.*